

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
DELIBERATION N° 104/2011



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL
23 JUIN 2011

Date de la convocation : 17 juin 2011

Date d'affichage : 17 juin 2011

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 24 jusqu'à 18h41, 25 à partir de 18h41

Représentés régulièrement convoqués : 8

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, André CARPENTIER, Frédéric ABRAHAM (à partir de 18h41), Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILLY, Yannick TOUZ, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

Absents excusés régulièrement convoqués : Madame Eve BRAUN pouvoir à Madame Anne PAILLARD, Madame Nicole BERGES pouvoir à Monsieur Philippe BILLIARD, Madame Corinne JULIA pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAVID, Monsieur Jean-Pierre GUERIN pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Madame Véronique BARBIER pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Madame Marie-Laure RIVALS pouvoir à Madame Marie-Françoise SIELER, Madame Jeannine LECLERC-HUE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Monsieur Sylvain RICHON pouvoir à Monsieur Christian CHUPIN, Monsieur Frédéric ABRAHAM (jusqu'à 18h41).

Secrétaire de séance : Monsieur Alain BOUISSOU

13 – OBJET : SOCIAL ET SOLIDARITE – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – BOURSES D'ETUDES SUPERIEURES – MODALITES D'ATTRIBUTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011 – 2012 - DECISION

Rapporteur : Claude RITT au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Action Sociale et Solidarité

104/2011

Chaque année, la Ville attribue sous certaines conditions des bourses aux familles dont les enfants poursuivent des études supérieures.

En 2010, 2 familles (2 enfants) en ont bénéficié pour un montant de 450 €.

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Action Sociale et Solidarité, vous propose, pour l'année scolaire 2011 - 2012 d'augmenter de 2 % par rapport à l'année 2010 LE MONTANT des bourses d'études supérieures et de le fixer ainsi à 229,50 € par étudiant pour les familles remplissant les conditions suivantes :

- Quotient familial inférieur à 731,12 euros par mois,

- Inscription du bénéficiaire dans un établissement supérieur, après avoir obtenu son BAC en juin 2011 (Fac, BTS, I.U.T...).

A compter de 2011, la bourse est attribuée jusqu'à la 3^{ème} année incluse d'études supérieures, sans redoublement.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011
DELIBERATION N° 104/2011

Les attributions seront faites par le Maire ou le Maire-Adjoint sur proposition de la Commission Action Sociale et Solidarité.

Il vous est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'intérêt social d'augmenter le montant de l'attribution des bourses d'études supérieures,

FIXE, pour l'année scolaire 2011 - 2012, LE MONTANT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE pour l'attribution des bourses d'études supérieures à 229,50 € par étudiant pour les familles remplissant les conditions suivantes :

- Quotient familial inférieur à 731,12 € par mois,
- Inscription du bénéficiaire dans un établissement supérieur, après avoir obtenu son BAC en juin 2011 (FAC, BTS, IUT...).
- A compter de 2011, la bourse est attribuée jusqu'à la 3^{ème} année incluse d'études supérieures, sans redoublement.

Les attributions seront faites par le Maire ou le Maire-Adjoint sur proposition de la Commission Action Sociale et Solidarité.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2011 à l'article 6714 « Bourses et Prix » pour la fonction 63.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

Transmis Préfecture : 29 juin 2011
Affichage : 29 juin 2011

Gilbert RENARD
Maire
Conseiller Général